



Inscription: examen pour l'AFC en médecine d'urgence hospitalière SSMUS

ADRESSE PRIVÉE:

Nom		Prénom	
Titre		Spécialité	
Rue			
NPA/Loc.			
Tél.		Fax	
Email			

Extrait du programme médecine d'urgence hospitalière SSMUS

5.1 Admission à l'examen

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent attester au moins 12 mois de formation selon le programme de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière.

3.1 Formation postgraduée spécifique

La formation postgraduée spécifique dure 18 mois. Elle est accomplie **exclusivement dans des services d'urgence reconnus par la SSMUS.**

La formation postgraduée spécifique ne peut débuter qu'après une formation postgraduée clinique de trois ans en médecine générale, anesthésiologie, chirurgie, médecine interne générale ou médecine intensive.

Une période de formation en médecine d'urgence hospitalière est au minimum de 3 mois à temps plein (100%). La validation de périodes minimales de 6 mois à temps partiel (au moins 50%, 60 jours en travail par équipe) est aussi possible.

La formation postgraduée doit être accomplie dans au moins deux services d'urgence reconnus différents. Les services d'urgence d'un même hôpital, reconnus de manière séparée, sont acceptés pour ce changement.

Attestation de 12 mois de formation postgraduée spécifique :

Service d'urgence Nom et adresse	
Période (du au)	

Sceau et signature du responsable médical du service d'urgence _____

Date et signature du candidat _____

Coûts:

Membres SSMUS CHF 600.00
Non-membres SSMUS CHF 1'000.00